## Reconnaissance de la Société du Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen

Genève, le 1er octobre 1984

## 533° CIRCULAIRE

Aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Comité international de la Croix-Rouge a prononcé, le 30 août 1984, la reconnaissance officielle de la Société du Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen.

La nouvelle Société a officiellement sollicité sa reconnaissance par le Comité international de la Croix-Rouge, le 28 mai 1984. A l'appui de sa demande, elle a communiqué divers documents, parmi lesquels un exemplaire de son dernier rapport d'activités, le texte de ses Statuts, ainsi qu'une copie authentifiée du décret ministériel du 21 février 1984, attestant que la Société du Croissant-Rouge est reconnue par le Gouvernement comme société de secours volontaire, auxiliaire des pouvoirs publics, et comme unique Société du Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen.

Ces divers documents, qui ont fait l'objet d'un examen en commun avec le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ont montré que les dix conditions posées à la reconnaissance d'une nouvelle Société nationale par le Comité international étaient remplies.

Des représentants du Comité international et de la Ligue ont, ces dernières années, visité à plusieurs reprises la Société du Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen. Ils ont constaté que, depuis sa création en 1968, la Société s'était développée et que sa capacité opérationnelle avait atteint un bon niveau. En dehors d'Aden, la Société étend son activité dans les quatre gouvernorats de Lahaj, Abin, Hadramaout et Shabwa. Elle se consacre particulièrement à la formation des secouristes et à la distribution des secours en cas de catastrophes naturelles. Elle collabore aussi avec le Ministère de la Santé au renforcement du potentiel d'action des établissements hospitaliers ainsi que dans les domaines de l'éducation, de l'hygiène et de la prévention des maladies. Elle exerce en outre une activité en faveur de la jeunesse et des handicapés.

En date du 25 mai 1977, le Conseil fédéral suisse a recu notification écrite de l'adhésion de la République démocratique populaire du Yémen aux Conventions de Genève de 1949.

Le Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen est placé sous la présidence du Dr Abdallah Ahmed Bukair. Le siège de la Société est à Aden. Son adresse est la suivante: The Yemen Red Crescent Society, P. O. Box 455, Aden, People's Democratic Republic Yemen.

Avec les reconnaissances simultanées de la Croix-Rouge du Samoa-Occidental et de la Croix-Rouge de la Barbade, la présente reconnaissance porte à 135 le nombre des Sociétés nationales membres de la Croix-Rouge internationale.

Le Comité international de la Croix-Rouge est heureux de saluer l'entrée du Croissant-Rouge de la République démocratique populaire du Yémen au sein de la Croix-Rouge internationale et de l'accréditer, par la présente circulaire, auprès de toutes les Sociétés nationales, en la recommandant à leur accueil le meilleur. Il lui adresse tous ses vœux de succès pour son avenir et la poursuite de ses activités humanitaires.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge

> Alexandre HAY Président